



## Fiche pratique

# Les différents *modes* de détention des actions Teleperformance

### Quels sont les avantages de la détention de titres au nominatif pur ?

- La gratuité de la gestion
- Un accès facilité à l'assemblée générale
- La garantie d'une information personnalisée

Les actionnaires peuvent choisir entre trois modes de détention d'actions : nominatif pur ou administré, ou au porteur.

### Caractéristiques des différents moyens de détention des actions

	Au nominatif		Au porteur
	Nominatif pur	Nominatif administré	
 <b>Dépôt et gestion des titres</b>	Vos titres sont inscrits en votre nom auprès du mandataire de Teleperformance, Uptevia.	Vos titres sont inscrits en votre nom auprès du mandataire de Teleperformance, Uptevia.	Vos titres sont conservés par votre établissement financier.
<b>Point de contact pour la gestion des titres</b>	Uptevia <b>Adresse :</b> 90 - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex <b>Téléphone :</b> 0 800 00 75 35 depuis la France et +33 1 49 37 82 36 depuis l'étranger <a href="https://www.investors.uptevia.com/">https://www.investors.uptevia.com/</a>	Vos titres sont gérés par votre banque	
<b>Frais de gestion et droits de garde</b>	Gratuit	Selon les tarifs de votre banque	
<b>Ordre de bourse</b>	En ligne sur le site <a href="https://www.investors.uptevia.com/">https://www.investors.uptevia.com/</a> ou à adresser à Uptevia	À transmettre à votre banque	
<b>Frais de courtage</b>	Disponible via Uptevia.	Selon les tarifs de votre banque	
<b>Droit de vote</b>	Droit de vote double au-delà de quatre ans d'inscription au nominatif		Droit de vote simple : une action = un vote
<b>Déclaration fiscale annuelle</b>	Uptevia vous envoie un imprimé fiscal unique regroupant toutes les opérations réalisées sur le titre Teleperformance.	Votre banque vous envoie un imprimé fiscal unique regroupant toutes les opérations réalisées sur votre compte-titres.	
<b>Éligibilité au PEA (plan d'épargne en actions)</b>	Non	Oui	Oui
<b>Assemblées générales</b>	Les documents relatifs à l'assemblée générale vous sont envoyés automatiquement.	Les documents relatifs à l'assemblée générale vous sont envoyés automatiquement.	Vous devez effectuer les démarches nécessaires auprès de votre établissement financier pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée générale.